

AMIS DE LA VIE DE LYON ET CALUIRE (69) – RENCONTRE du 20 janvier 2025

LES RESEAUX SOCIAUX : DE QUOI PARLE-T-ON ? CRÉATEURS DE LIENS...POUVOIRS D'INFLUENCE

- **GRÉGOIRE SOUAL- DUBOIS**, chargé de communication numérique à RCF LYON-rédacteur de podcasts mis en ligne sur Youtube, diffusés en FM ou en vidéo au quotidien.
- **ANNE-SOPHIE SANCHEZ** experte en marketing culinaire – blogueuse « *Ma Jolie Food* », influenceuse = créatrice de contenu.

La présentation a été interactive entre les deux intervenants.

La préparation de l'historique et de l'évolution est plutôt due à Grégoire SOUAL-DUBOIS.

Par ailleurs il a réalisé une série de podcasts en 2024 : <https://www.youtube.com/@gregoirecouste>.

Anne-Sophie SANCHEZ a plutôt développé, par sa présentation power-point, le contenu de son activité de communication digitale. <https://majoliefood.com/> , afin de montrer les contours de son utilisation des réseaux sociaux.

Tous deux ont alimenté le débat sur l'utilisation des outils, les dangers et les perspectives.

Un rapide tour d'horizon des participants dans la salle a permis d'identifier qui est sur quel réseau ? Pour quelles raisons ? Avec quelles réticences et quels constats ?

De quoi parle-t-on ? On parle d'un continent ! ...des cultures, des usages, des bénéfices et des risques

Le vocabulaire florissant entre podcasts, influenceurs, blogs, vidéos, tutos, réseaux sociaux grand public et professionnels ... entre autres, nécessite une précision. De nouveaux métiers sont nés et naissent encore, des outils nouveaux sont à disposition gratuitement, ou pas... !

1. Quel a été le cheminement des réseaux sociaux ?

D'abord internet, qui est la mise en réseau d'ordinateurs (Réseaux militaires et universitaires.)

Puis le web **en 1989** – Tim Berners-Lee inventeur du **World Wide Web** alors qu'il était physicien britannique au CERN (Recherche nucléaire). Cela a généré des applications internet, elles-mêmes générant la pratique du mail.

En 1998, **Google** fut le premier moteur de recherche créé par Larry Page et Sergey Brin dans la Silicon Valley.

Aujourd'hui on entre dans la phase des humanités numériques = web 3.0.

Historiquement, web 1.0 = je cherche... naissance des blogs ; web 2.0 = je commente et j'interagis... naissance du « social »

En 2002, **Friendster** réseau social destiné aux jeux est créé.

En 2003, **My space** voit le jour, complété par **Skype** (pas vraiment un réseau social alors) et **Linkedin**.

En 2004, Mark Zuckerberg crée **Facematch**, en volant les données et trombinoscope des étudiants de Harvard, destiné à voter pour la plus belle fille. Après 2 jours apparaît **The Facebook.com**, limité à l'université, puis étendu aux autres universités.

En 2005, arrivée de **Youtube**, et de la version française **Dailymotion** qui représentent les hébergeurs de médias, et un trafic immense de vidéos.

Read-it, blog de passionnés, format forum, permet de voter pour ou contre et de laisser un commentaire.

En 2006, c'est **Twitter** qui apparaît frontière entre blog et appli de discussion instantanée (micro-blogging = messages très courts) et la presse s'y met !

En 2007, Introduction de la publicité « **social ads** » sur Facebook alors que se développe **Twitch**, plateforme de vidéo en direct = télévisuel.

En 2009, débarquement de **Whatsapp** qui est une application sociale, (du groupe **META** qui gère aujourd'hui Instagram et Facebook) et non un réseau, tout comme **Messenger** et **Snapchat**.

En 2010, **Pinterest** réseau social de partage d'inspirations créatives : tricot, recettes, et dessins.

Instagram voit le jour cette même année, conçu pour les téléphones portables, c'est à dire internet sur Smartphone, et c'est aujourd'hui le plus utilisé au monde. Il se définit comme un réseau social de l'image, incluant à ce jour des filtres de retouche qui embellissent.

En 2011, Google Plus a échoué dans le domaine du contenu éphémère, idée reprise par Snapchat qui invente la notion de « story » qui disparaît en 24 heures.

En 2013 apparaît **Vine** l'application pour smartphone = formats courts de vidéo de 6 secondes.

En 2015, Discord qui associe messagerie et jeux vidéo pour les geeks.

En 2016, TikTok Music rachetée pour un public très large, avec seulement des vidéos.

En 2020, BeReal application qui pousse à se prendre en photo à heure fixe 1 fois par jour, pour contrer l'effet filtre image de soi.

2. Les réseaux sociaux forment une culture commune

Ils ont appris à créer du contenu dans une nouvelle façon de parler et d'écrire.

Ils ont permis à des jeunes de se remettre à lire, (TikTok les y encourage).

Ils s'appuient sur les humeurs des particuliers.

Ils ont instauré la mise au format.

Quels sont leurs usages positifs ?

Se distraire (jeux, films, musique), se cultiver, chercher une info, retrouver une personne (Viadeo, « Copains d'avant »), opérer une veille informationnelle et journalistique, faire de la publicité, donner de la visibilité, et également ouvrir au spirituel, voire évangéliser.

En conséquence,

- on peut contrôler celui qui parle.
- les médias traditionnels s'adaptent :
 - o Benoit XVI lui-même a utilisé twitter en 2012.
 - o le pape François sous le nom de Pope Francis@pontifex reçut 16600 visites en mars 2013 pour son premier twitt pour demander que l'on prie pour lui.
- un mouvement solidaire se met en place :
 - o le Bataclan en 2015 « ceux qui peuvent ouvrir leur porte » : géolocalisation des lieux sûrs
 - o Me Too en 2017 « *sexual harassment ou assault* »
- on reste au cœur de l'actualité :
 - o élimination de Ben Laden en 2011 – un hélicoptère repéré sur Abbottabad.
 - o le printemps arabe au jour le jour en 2015.
 - o Twitt de D.Trump en 2021 concernant l'investiture de Biden.
- les jeunes lisent plus : Booktok et Bookstagram les y encouragent.
 - o Coups de cœur.
 - o Communautés de lecture.

Que peut-on faire si on est actif ?

- S'adapter aux tendances
- Se plier aux exigences ; exemple la loi du 9 juin 2023 B. Lemaire visant à encadrer l'activité des influenceurs sur les réseaux sociaux (présentation du produit offerte ou rémunérée). Modification de cette loi en novembre 2024 à propos de l'affichage de l'intention commerciale.
- Se rendre visible pour ne pas rester hors radar, mais en respectant les limites. Les évolutions technologiques obligent le droit et les lois à évoluer. Le droit veille...

3. Les dérives et les peurs

La déformation de l'image de soi qui génère des troubles.

Le cyber harcèlement.

Le chantage et l'intimidation par le phishing et les arnaques, les tentatives frauduleuses.

La revente des données personnelles.

L'espionnage.

L'économie de l'attention est au centre du sujet : pousser quelqu'un à rester longtemps sur une page, donc sur un écran (mot, « like », image, etc).

Les bulles d'algorithme proposent toujours plus de contenu dans le champ de leur consultation, et leur environnement.

L'économie de la réaction consiste à créer des contenus qui font réagir, « liker ».

L'IA générative est l'instrument par excellence pour biaiser politiquement, ou pousser au complotisme.

L'impact écologique est un point essentiel de questionnement : plus de trafic et plus d'impact en raison de l'utilisation de fibres optiques et minerais, d'installation de serveurs, et de datacenters, de dépenses d'énergie pharaoniques.

4. Les réponses

- Remettre de l'intelligence humaine avant tout, d'où l'importance du droit.
- Contrer la culture de la consommation par la culture de l'éducation et de la formation. Citons EMI, l'éducation aux médias et à l'information, qui prend en compte les problématiques d'accès, d'âge et de réseaux sociaux.
- Instaurer la protection des contenus, telle que l'Europe l'a réglementée : Thierry BRETON : loi DSA (Digital Services Act) 2023- règlement européen.
- Développer les associations et actions de citoyens : ex « la Quadrature du Net », association qui pousse META dont le siège social est en UE, à respecter la loi Européenne.
- « HelloQuitX » pour quitter Twitter, rebaptisé X, en raison des prises de position de Elon Musk (plus de contenus haineux et extrême droitisation des contenus).
- Remettre le temps long au centre, vis-à-vis des temps courts (vidéos, twitts).
- Quitter le pseudonymat (Avatars) pour un traçage juridiquement possible.
- Mettre en place des systèmes de blocage de localisation.
- Investigation à mener plus fortement sur le Dark Web (activités douteuses) et le Deep Web non référencé par les moteurs de recherche.

Merci de votre présence.

Merci à nos intervenants !

Bonne route sur les réseaux sociaux, à consommer avec modération et intelligence !